

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON**  
**COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

---



Monsieur le Préfet du Maine et Loire  
Préfecture  
Bureau des ICPE

**Adressé par courrier électronique à**  
**marie-cecile.bigot@maine-et-loire.gouv.fr**

OR/RT 2022-169  
Dossier suivi par Régine TIELEGUINE  
regine.tieleguine@bvoudon.fr

SEGRE-EN-ANJOU BLEU, le 17 juin 2022

**Objet : Avis sur dossier extension du plan d'épandage - Sté META BIO ENERGIES – à Ombrée d'Anjou – dossier complémentaire**

Monsieur le Préfet,

Par courrier électronique du 30 mai 2022, vous me demandez mon avis sur le dossier cité en objet.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni le jeudi 16 juin 2022 pour remettre un avis sur ce dossier.

Les membres du bureau ont pris connaissance des éléments complémentaires apportés et maintiennent les réserves suivantes :

-2 exploitations sont à une proportion de 190 kgN/ha. Cette valeur étant la limite règlementaire, cela demande une forte vigilance, et il serait souhaitable qu'une certaine marge de manœuvre soit conservée. Le plan d'épandage devra être conforme à la Directive nitrates et respecter l'équilibre de la fertilisation à la parcelle.

-Il est indiqué que les digestats de méthanisation constituent un bon amendement organique favorisant l'activité biologique et améliorant les propriétés du sol. À notre connaissance, ce point n'est pas prouvé scientifiquement.

-Le dossier prend en compte uniquement les zones humides d'importances majeures et conclut qu'il n'y en a pas sur le bassin versant de l'Oudon. Il y a bien des zones humides sur le bassin versant de l'Oudon. Les inventaires de zones humides réalisés localement ou les cartes pédologiques existants n'ont été ni vérifiés ni considérés. Le plan d'épandage doit prendre en compte la capacité des zones humides à recevoir les effluents.

Le bureau souhaite que le Président de la C.L.E. soit convié à la commission locale d'information et de surveillance.

J'espère avoir répondu à vos attentes et,  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Louis MICHEL, ~~Président de la C.L.E.~~  
~~Pour le Président, le Vice-président en charge~~  
~~des avis sur dossiers, M. Olivier ROUSSEZ~~